

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date convocation : 19/05/2022 L'an deux mil vingt-deux, le 25 mai à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Nombre de membres en exercice : 37 **Etaient présents,**
Mmes MM. ALLEAUME Philippe, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DARGENT Michel, DENIS Jean-Noël, DREUX-COUSIN Virginie, DUMAINE Chantal, GAIGNON Loïc, HAIRIE François, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaïne, MOREL-GILLOT Dominique, PETITJEAN Olivier, ROETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Nombre de présents : 22 **Membre titulaire représenté par son suppléant :** Mme RABLINEAU Jeannine

Nombre de votants : 29 **Absents excusés :** Mmes MM. BEAUCHEF Régis, BOUVIER-WITTER Françoise, BRETON Dominique, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, GRANDIN Philippe, LERAY Christophe, MOREAU Bernard

Présents par procuration : Mmes MM. ADDA Françoise (pouvoir à M. PETITJEAN), BLOUET Jean- Pierre (pouvoir à M. JARRY), DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse (pouvoir à Mme MOREL-GILLOT), EUVELINE Jacques (pouvoir à M DARGENT), LERIVRAIN Bernard (pouvoir à M. BOULENT), MARTEAU Mildred (pouvoir à M. TURCAN), ROULLEAUX Éric (pouvoir à M. LEROUX Henri)

Secrétaire de séance : M. ALLEAUME Philippe

MARCHES PUBLICS-TRAVAUX-DEVELOPPEMENT

Marché Collecte, Transport et Traitement des déchets ménagers et assimilés - Lot 01 « Collecte OMA » : demande du prestataire de révision trimestrielle des prix

L'entreprise VEOLIA titulaire du marché cité en objet a, par courrier reçu le 26 avril, fait part d'une demande de révision trimestrielle des prix et de neutralisation du plafond d'indexation, justifiée par la flambée des prix et le risque de pénurie des matières premières.

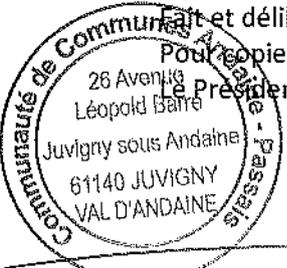
La Collectivité est en attente d'éléments de réponse notamment de la part de la Préfecture quant à la procédure à suivre pour instruire ce type de demandes, en forte augmentation, du fait de la crise actuelle.

Dans cette attente et compte tenu des délais,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la demande officielle de l'entreprise VEOLIA ;
- **AUTORISE** le Président à instruire cette demande ;
- **AUTORISE** le Président à réclamer toutes pièces jugées nécessaires pour la gestion de ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à apporter une réponse à l'entreprise VEOLIA ainsi qu'à signer, le cas échéant, l'avenant correspondant à cette modification du contrat et tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
 Pour copie conforme,
 Le Président,

Accusé de réception en préfecture
 061-200068443-20220525-2022111-DE
 Date de télétransmission : 02/06/2022
 Date de réception préfecture : 02/06/2022